

Départements de France et la Fepem unissent leurs forces pour agir au plus près des territoires

Paris, 8 décembre 2025 – La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) et Départements de France ont renouvelé leur partenariat, initié en 2014, visant à renforcer leurs coopérations locales dans les domaines de l’emploi, de l’autonomie et de la petite enfance. Cette convention nationale s’appuie sur une conviction forte et partagée : les politiques départementales et l’emploi à domicile constituent deux leviers indissociables des solidarités de proximité.

Les Départements jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques sociales et médico-sociales, et qui rejoignent directement les missions portées par la Fepem auprès des particuliers employeurs et des salariés à domicile. En conjuguant leurs expertises, les deux organisations souhaitent agir plus près du terrain, au plus près des familles, des bénéficiaires du RSA, des personnes en perte d’autonomie et des jeunes enfants accueillis à domicile.

Au cœur des politiques sociales

« Notre partenariat avec la Fepem est stratégique pour le dynamisme économique de nos territoires et nous nous réjouissons de son renouvellement. Cette coopération permet non seulement de soutenir l’emploi de proximité, mais aussi de renforcer un modèle social qui place les familles et les particuliers employeurs au cœur de la cohésion territoriale », souligne Frédéric Bierry, Président de la commission Solidarités, Santé et Travail de Départements de France.

« Cette convention illustre une ambition commune : faire de l’emploi à domicile un véritable maillon des politiques départementales d’insertion et d’autonomie, au bénéfice direct des habitants. Ensemble, nous voulons donner toute leur place aux particuliers employeurs et à leurs salariés, acteurs essentiels de la cohésion sociale », déclare Julie L’Hotel Delhoume, présidente de la Fepem.

Trois priorités communes pour 2025-2026

Cette convention définit un cadre de travail commun autour de trois grands axes d’action :

- Insertion et emploi local : accompagner les Départements dans la promotion des métiers du domicile et dans la mise en place de parcours d’accès à l’emploi pour les bénéficiaires du RSA, de la PCH et de l’APA.
- Autonomie et grand âge : sensibiliser les élus et agents départementaux aux solutions offertes par l’emploi à domicile, et soutenir le libre choix d’accompagnement à domicile.
- Petite enfance : valoriser le métier d’assistant maternel et faciliter la création de maisons d’assistants maternels (MAM).

Ces priorités seront déclinées de manière opérationnelle dans les territoires, en lien avec les commissions thématiques de Départements de France.

Cette convention marque l’ouverture d’une nouvelle étape de coopération entre la Fepem et Départements de France. Elle s’appuie sur des actions concrètes, co-construites et évaluées au niveau local, pour mieux répondre aux besoins des familles et renforcer l’articulation avec les politiques publiques départementales. La signature officielle est intervenue lors des 94^e Assises des Départements de France, organisées du 12 au 14 novembre 2025 à Albi, qui ont réuni plus de 1 200 élus et présidents de conseils départementaux autour des grands enjeux territoriaux, sociaux et de développement rural.

En s’inscrivant dans ce cadre, la Fepem et Départements de France affirment leur volonté commune d’agir ensemble, au plus près du terrain, au service des politiques publiques locales et de l’emploi à domicile.

À propos de Départements de France

Créée en 1946, Départements de France est l'association d'élus qui représente les Départements. Présidée par François Sauvadet, elle constitue la véritable « Maison des Départements », réunissant les présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 9 collectivités territoriales à compétences départementales. Ses équipes, composées d'instances élues et de salariés permanents, sont pleinement mobilisées aux côtés des Départements, dans un double objectif : réactivité – être au cœur de l'actualité et anticipation porter des messages clairs et des orientations ambitieuses pour l'avenir | www.departements.fr

À propos de la Fepem

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) représente les 3,4 millions de particuliers employeurs qui emploient 1,2 million de salariés à domicile. Depuis plus de 75 ans, elle soutient et valorise l'emploi à domicile, en proposant des outils pratiques, des conseils personnalisés et en simplifiant les démarches administratives pour une relation de travail déclarée et responsable.

Plus d'informations : www.fepem.fr

Contacts presse

Edouard du CLOSEL edouard.du-closel@departements.fr – 06 16 97 43 49

Dominique DARDEL presse@fepem.fr – 06 11 04 40 39